

AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'UNE ARME A TITRE SPORTIF

- PREMIERE DEMANDE
 RENOUELEMENT

A) Ou envoyer votre dossier

A la Préfecture de votre département - bureau de la réglementation sur les armes

B) Pièces à produire :

- a) Photocopie de votre licence FFT en cours de validité.
- b) Photocopie de votre carnet de tir à jour (3 cachets de la saison en cours)
- c) Deux justificatifs de domicile (factures , loyer , EDF ,.....)
- d) Photocopie de votre livret de famille.
Pour les étrangers :
Fiche individuelle d'état civil et photocopie recto verso de la carte de séjour en cours de validité
- e) Avis favorable de la Fédération Française de Tir, datant de moins de six mois
- f) Photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité
- g) Original de votre ou de vos autorisations de détention échus dont vous souhaitez le renouvellement (prendre soin avant de donner votre original d'en faire une photocopie recto-verso que vous garderez tant que vous n'aurez pas reçu votre nouvelle autorisation.
- h) Photocopie d'un justificatif relatif à l'achat ou à la possession d'un coffre-fort ou d'une armoire forte (facture ou attestation prouvant l'achat ou l'installation ou photo du coffre)
- i) Certificat médical attestant de votre capacité au tir sportif.(valable 1 mois)
- j) Une grande enveloppe timbrée pour le retour (voir auprès de la préfecture la tarification en vigueur pour le retour)

C) Quand faire votre demande

- a) Il est recommandé de déposer votre dossier trois mois minimum avant la date d'expiration de votre autorisation.
- b) **Un récépissé vous sera envoyé après réception de votre dossier en préfecture.**

**Président de la Dixmude Tir
M. LE MEILLEUR Dominique**



Adresse mail : ladixmude.tir@gmail.com